

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE HAVRE - 7606 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/02/2026 - B2026/000936 - 1994 B 00371 - 398 574 632 - 5 EME VUE

5^{ème} VUE
SAS au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

RCS LE HAVRE : 398.574.632.

~ ~ ~ ~ ~

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 FEVRIER 2026

<u>Résolution proposée à l'Assemblée</u>

Le Président propose d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à 55.245,77 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 30.000,00 euros
- aux autres réserves : 25.245,77 euros

<u>Résolution votée à l'Assemblée</u>
--

« DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à 55.245,77 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 30.000,00 euros
- aux autres réserves : 25.245,77 euros

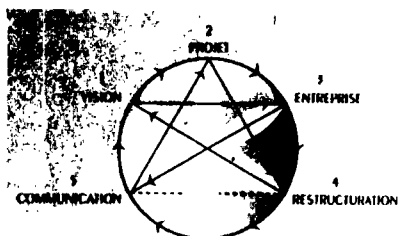
RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'actionnaire unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :

Date de clôture	Distribution globale
31 octobre 2022	40.000 €
31 octobre 2023	30.000 €
31 octobre 2024	30.000 €

ODMS OPTIQUE,
Présidente
Olivier SEJOURNET





LE VENT DU CHANGEMENT

JACQUES LEJEUNE

EXPERT-COMPTABLE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Diplômé du MASTÈRE Spécialisé en Expertise & Consulting de PME-PMI

Comptes annuels au 31/10/2025

SAS 5EME VUE

Avenue du Campdolent

76700 CONFREVILLE-L'ORCHER

Tél. 02 35 49 33 46

APE:4778A

SIRET : 39857463200020

*Copie certifiée
conforme.*

le président

Siège Social :

115, RUE du PRIEURÉ 76630 BELLENGREVILLE

Tél. : 02 32 90 04 05

PORT : 06 82 65 79 46 • E-mail : jacqueslejeune@cabinetlejeune.fr • www.cabinetlejeune.fr

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de ROUEN-NORMANDIE • Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.
N° Siret : 432 221 968 00030 - Code APE : 6920 Z - N° Intracommunautaire : FR 83 432 221 968

SAS 5EME VUE

Exercice clos le 31/10/2025

2050 - Bilan Actif

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 5EME VUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		Avenue du Campolent 76700 GONFREVILLE-L'ORCHER		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		3 9 8 5 7 4 6 3 2 0 0 0 2 0		Néant		☐		
				Exercice N clos le.		31/10/2025		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 526	AG	2 526		
		Fonds commercial (I)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	34 074	AS	33 205		868
		Autres immobilisations corporelles	AT	188 730	AU	126 086		62 644
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	543	BE			543
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	10 010	BI			10 010
TOTAL (II)		BJ	235 885	BK	161 818		74 066	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	290 575	BU			290 575
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	40 935	BY			40 935
		Autres créances (3)	BZ	29 978	CA			29 978
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	257 234	CG			257 234	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 336	CI			17 336	
	TOTAL (III)	CJ	636 060	CK			636 060	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	(IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM						
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	871 945	IA	161 818		710 127	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilitations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS 5EME VUE

Exercice clos le 31/10/2025

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 5EME VUE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)	DA	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	379 151		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 245		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	442 781	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 312		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	62 873		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 041		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	142 586		
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 531		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	267 345		
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	710 127		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	251 448		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	318			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS 5EME VUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2025, dont le total est de 710 127 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 55 246 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 AN
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Synthèse fonds commercial

	31/10/2025

Composition du capital

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Capital social et charges à payer

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	500			500

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/11/24 au 31/10/25 12 mois	du 01/11/23 au 31/10/24 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
16884000 – Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	138	179
51810000 – Banque – intérêts courus à payer	318	318
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	457	497
Emprunts et dettes financières divers		
40810600 – Electricité eau fnp	240	1 149
40822000 – Commissions np	242	
40822600 – Honoraires fnp	936	912
40826000 – Frais de télécommunications fnp		211
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 418	2 272
42820000 – Dettes provis. pr congés à payer	11 323	6 520
42822000 – Dettes provision interressement		18 060
42860000 – Personnel interes. comptes bloqués		3 353
42861000 – Provision primes cap		4 000
43820000 – Charges sociales s/congés à payer	2 816	782
43821000 – Provision ch soc/primes	4 500	
43861000 – Provision ch soc/primes	1 119	3 500
43862000 – Charges sociales csg/interressement		683
44863500 – Contribution économique territ cap	1 863	1 716
44863700 – T.v.t.s cap	13	20
Dettes fiscales et sociales	21 634	38 634
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	23 509	41 404

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 011		10 011
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	40 935	40 935	
Autres	29 979	29 979	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 336	17 336	
Total	98 261	88 250	10 011
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	318	318		
– à plus de 1 an à l'origine	8 994	138		8 856
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	22 941	22 941		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 587	142 587		
Dettes fiscales et sociales	45 532	45 532		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	39 932	39 932		
Produits constatés d'avance				
Total	260 304	251 448		8 856
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	17 798			
(**) Dont envers les associés	52			

Produits à recevoir et CCA

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/11/24 au 31/10/25 12 mois	du 01/11/23 au 31/10/24 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
46870000 – Produits à recevoir aides apprentis		500
Autres créances		500
Valeurs mobilière de placement		
51880000 – Banque – intérêts courus à recevoir	1 260	151
Disponibilités	1 260	151
Total général	1 260	651

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/11/24 au 31/10/25 12 mois	du 01/11/23 au 31/10/24 12 mois
48606000 – Stock de fournitures	288	
48613200 – Loyers cca	10 276	8 607
48614000 – Charges locatives cca	923	895
48615000 – Entretien effectués d'avance	2 276	2 181
48616000 – Assurances cca		339
48623100 – Pub afflelou cca	2 341	778
48647500 – Médecine du travail cca	121	99
48651000 – Redevances afflelou cca	1 110	369
Charges constatées d'avance	17 336	13 268
Total général	17 336	13 268

5^{ème} VUE

**SAS au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE L'ORCHER**

RCS LE HAVRE : 398.574.632.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025

Monsieur Olivier SEJOURNET, Président de la Société " ODMS OPTIQUE ", Présidente de la société « 5^{ème} VUE », a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

1 – Résultats économiques et financiers

Au titre de cet exercice, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1.236.504,43 euros contre 1.290.721,00 euros de l'exercice précédent, soit une baisse de 4,20 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 68.265,12 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 38.326,53 euros, celui des salaires et traitements à 216.172,77 euros.

L'effectif moyen du personnel est de 9 pour l'exercice (dont deux apprentis), contre 7 pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 153,65 euros, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 68.418,77 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice comptable de 55.245,77 euros.

2 – Evènements intervenus au cours de l'exercice

Aucun évènement n'est intervenu au cours de l'exercice.

3 – Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Par acte en date du 1^{er} décembre 2025, il a été mis fin au contrat de franchise et aux droits d'usage de l'enseigne Alain Afflelou conférés, à effet du 31 mars 2026.

0)

4 – Présentation des comptes annuels

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

5 - Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, je rappelle que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles fiscalement suivantes :

- amortissements excédentaires, pour 1.260 euros
- taxe sur les véhicules des sociétés, pour 13 euros

6 - Investissements

Nous avons réalisé les investissements suivants au cours de l'exercice :

Matériel et outillage industriels	945 €
Matériel de bureau mobilier informatique	995 €
Total des investissements	1.940 € H.T.

7 – Affectation du résultat

Je propose d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à 55.245,77 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 30.000,00 euros
- aux autres réserves : 25.245,77 euros

8 – Dividendes distribués dans les trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :

Date de clôture	Distribution globale
31 octobre 2022	40.000 €
31 octobre 2023	30.000 €
31 octobre 2024	30.000 €

9 - Participations

Notre société ne possède aucune part sociale ou action dans une autre société.

03

10 – Perspectives d'avenir

Nous n'envisageons aucun changement notable pour l'exercice à venir.

11 – Frais de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, je précise que la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

12 – Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

▪ Comptes courants associés :

Monsieur Olivier SEJOURNET possède un compte courant associé dans les écritures de la société. Celui-ci présente un solde créditeur d'un montant de 52,20 euros à la clôture de l'exercice.

▪ Rémunérations :

Monsieur Olivier SEJOURNET a perçu une rémunération brute de 37.111,03 euros au titre de ses fonctions de Directeur Général de la société.

Madame Lucie MORIN a perçu une rémunération brute de 23.737,92 euros au titre de ses fonctions de Directeur Général de la société.

▪ Contrats services :

- contrat de services gestion administrative :

En date du 21 Novembre 2007, nous avons signé avec la société ODMS OPTIQUE (SAS au capital de 30.100 €, dont le siège social est à LE HAVRE – 76600 – 25 rue de Prony, immatriculée au RCS du HAVRE sous le numéro 500.546.544.), dont le seul actionnaire est Monsieur Olivier SEJOURNET, un contrat de services « gestion administrative ».

Par ce contrat, d'une durée indéterminée, nous avons confié la gestion de nos recouvrements de créances clients à la SAS « ODMS OPTIQUE » pour une somme mensuelle de 3.000 € H.T.

Un avenant audit contrat a été conclu le 28 février 2024, portant la somme forfaitaire mensuelle à la somme de 4.000 € H.T., à compter du 1^{er} février 2024.

- contrat de sous-traitance « montage et perçage » :

En date du 21 Novembre 2007, nous avons également signé avec la société ODMS OPTIQUE un contrat de sous-traitance « montage et perçage ».

Par ce contrat, d'une durée indéterminée, nous avons confié des tâches de sous-traitance à la SAS ODMS OPTIQUE, notamment montage des paires de lunettes et perçage des verres, pour une somme forfaitaire de 8 € par montage et 25 € par perçage.



Un avenant audit contrat a été conclu le 28 février 2024, portant les sommes forfaitaires du contrat à 12 € par montage et 35 € par perçage, à compter du 1^{er} février 2024.

Ce contrat a fait l'objet d'une facture globale de 116.212,00 euros pour l'exercice.

Fait à Gonfreville L'Orcher, le 2 février 2026

ODMS OPTIQUE,
Présidente
Olivier SEJOURNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Sejournet', written in a cursive style with a large loop at the end.